

1948 – 2008 : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a 60 ans !

60ème anniversaire de la Déclaration
Universelle des Droits de l'Homme

10 décembre 1948 : L'Assemblée Générale des Nations Unies adopte une déclaration fondamentale dans la proclamation des droits des individus et de la reconnaissance de la dignité de la personne humaine

Article 1 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... »

10 décembre 2008 : parce que dans un monde en mouvement, les droits ne sont pas figés et encore moins acquis, la Ligue des droits de l'Homme agit jour après jour :

POUR

- ▶ Le respect des droits des étrangers avec ou sans papiers
- ▶ L'égalité entre les hommes et les femmes
- ▶ La laïcité, la liberté de conscience et de culte
- ▶ Le droit aux soins, au logement et à l'éducation pour tou(te)s
- ▶ La citoyenneté active

CONTRE

- ▶ L'antisémitisme, le racisme
- ▶ Toutes les formes de discrimination (envers les handicapés, les homosexuels, les "gens du voyage", les étrangers ...)
- ▶ Les solutions sécuritaires et les logiques d'expulsion, d'exclusion, d'enfermement, de surveillance généralisée

Ces actions vous intéressent ? Vous partagez nos indignations et nos envies de résistance ?

Rejoignez la Ligue des droits de l'Homme !

Pour nous connaître et nous contacter

<http://www.ldh-paris-14-6.org/>

Ligue des droits de l'Homme - Section Paris 14^{ème}/6^{ème}

Maisons des Associations du 14^{ème}, boîte n° 6

22 rue Deparcieux 75014 Paris

Tél : 06 37 01 09 78

E-mail : paris.14.6@ldh-france.org